

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 24.01.2017

BLANC P

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **BLANC-P**
- Nom Chimique : Disodium carbonate, compound with hydrogen peroxide (H₂O₂)(2:3)
- Caractérisation chimique : Produit enrobé et stabilisé
- Synonymes : Percarbonate de sodium, Carbonate de sodium peroxyhydraté
- Formule moléculaire : 2Na₂CO₃.3H₂O₂
- Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457268-30
- Type de produit : Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisations identifiées :
 - Agent de blanchiment
 - Produit de nettoyage
 - Désinfectants et produits biocides généraux
 - Oxydant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : CONCORD TEXTILE SAS
- Adresse : 3 AVENUE GEORGE V
F-75008 PARIS
- Téléphone : +33-6-15764227
- Fax :
- Adresse e-mail : contact@concordtextile.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence : **+33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)**

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Matières solides comburantes	Catégorie 3		H272
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Oral(e)	H302
Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318

2.1.2. Directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE, comme amendée

Classifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE, comme amendée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
O	R 8
Xn	R22
Xi	R41

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux : Carbonate de sodium peroxyhydraté

2.2.2. Mention d'avertissement

Danger

2.2.3. Pictogrammes de danger



2.2.4. Mentions de danger

- | | | |
|------|---|--|
| H272 | - | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H302 | - | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | - | Provoque des lésions oculaires graves. |

2.2.5. Conseils de prudence

- | | | | |
|---------------------|--------------------|---|--|
| Prévention | P210 | - | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. |
| | P220 | - | Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ inflammable /matières combustibles. |
| | P280 | - | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| Intervention | P305 + P351 + P338 | - | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P309 + P311 | - | EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Stockage | P370 + P378 | - | En cas d'incendie: utiliser Eau pour l'extinction. |
| | P401 | - | Stocker dans un endroit sec et stocker à une température ne dépassant pas 40°C/104°F. |

2.3. Autres dangers

- Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

3.2.1. Concentration

Nom de la substance:	Concentration
Carbonate de sodium peroxyhydraté	ca. 89 %
No.-CAS: 15630-89-4 / No.-CE: 239-707-6 / No.-Index: - Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457268-30	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Carbonate de sodium (Impuretés) No.-CAS: 497-19-8 / No.-CE: 207-838-8 / No.-Index: 011-005-00-2	ca. 5 %
--	---------

3.2.2. Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008, comme amendée

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Carbonate de sodium peroxyhydraté	Matières solides comburantes	Catégorie 3		H272
	Toxicité aiguë	Catégorie 4	Ingestion	H302
	Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318
Carbonate de sodium	Irritation oculaire	Catégorie 2		H319

3.2.3. Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE, comme amendée

Nom de la substance	Classification	Catégorie de danger	Phrase(s) R
Carbonate de sodium peroxyhydraté	O	Comburant	R 8
	Xn	Nocif	R22
	Xi	Irritant	R41
Carbonate de sodium	Xi	Irritant	R36

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.2. En cas de contact avec les yeux

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

4.1.3. En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.4. En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau.
- Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Inhalation

- Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

4.2.2. Contact avec la peau

- Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

4.2.3. Contact avec les yeux

- Corrosif
- Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
- Symptômes: Rougeur, Lacrimation, Gonflement des tissus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**OBLANC-P****4.2.4. Ingestion**

- Irritation sévère
- Symptômes: Nausée, Douleur abdominale, Vomissements, Diarrhée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyen d'extinction****5.1.1. Moyens d'extinction appropriés**

- Eau
- Eau pulvérisée

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Comburant
- L'oxygène libérée lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion
- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

5.3. Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

6.1.2. Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Quantité limitée
- Verser à l'égout avec beaucoup d'eau.
- Quantités importantes:
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
- Éviter la formation de poussière.
- Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Les récipients doivent être propres, secs, étiquetés, équipés d'un événement et réalisés en matériaux compatibles avec le produit.
- Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

6.4. Référence aux autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Éviter la formation de poussière.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser seulement des ustensiles propres et secs.
- Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
- Conserver à l'abri de l'eau.

7.2. Conditions de stockage, incluant les incompatibilités**7.2.1. Stockage**

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 40 °C.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

7.2.2. Matériel d'emballage**7.2.2.1. Matière appropriée**

- Acier inoxydable
- Matière plastique
- Papier + couchage PE.

7.2.2.2. Matière non-appropriée

- Donnée non disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites d'exposition****Carbonate de sodium peroxyhydraté**

- AEL (Acceptable Exposure Limit) 2006
TWA = 5 mg/m³

Carbonate de sodium

- AEL (Acceptable Exposure Limit) 2007
TWA = 10 mg/m³

8.1.2. Autres informations sur les valeurs limites**8.1.2.1. Concentration prédite sans effet****Carbonate de sodium peroxyhydraté**

- Eau douce, 35 µg/l
- Sédiment d'eau douce, 10 µg/l
- Traitement des eaux résiduaires, 16 mg/l

8.1.2.2. Dose dérivée sans effet / Effet minimum dérivé**Carbonate de sodium peroxyhydraté**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

- Travailleurs, Dermale, Exposition à court terme, 12,8 mg/cm² , Effets locaux
- Travailleurs, Inhalation, Exposition à long terme, 5 mg/m³ , Effets locaux
- Consommateurs, Dermale, Exposition à court terme, 6,4 mg/cm² , Effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- Éviter la formation de poussière.
- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

8.2.2.1. Protection respiratoire

- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)
- Type de Filtre recommandé: P2

8.2.2.2. Protection des mains

- Porter des gants appropriés.
- Matières inappropriées: Cuir, coton
- Matière appropriée: PVC, Néoprène, Caoutchouc Naturel

8.2.2.3. Protection des yeux

- Lunettes anti-poussières étanches obligatoires

8.2.2.4. Protection de la peau et du corps

- Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.2.5. Mesures d'hygiène

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Informations générales

■ Aspect	granulés
■ Couleur	blanc
■ Odeur	inodore
■ Poids moléculaire	314,06 g/mol

9.1.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

■ pH	entre 10,4 - 10,6; à 10 g/l
■ pKa	Pas de données
■ Point de fusion/point de congélation	Se décompose par chauffage.
■ Point/intervalle d'ébullition	Se décompose avant de fondre.
■ Point d'éclair	Non applicable
■ Taux d'évaporation	Pas de données
■ Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
■ Inflammabilité	Non applicable
■ Propriétés explosives	Non explosif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

▪ Pression de vapeur	négligeable, à 25 °C
▪ Densité de vapeur	Non applicable
▪ Densité relative	2,01 - 2,16
▪ Masse volumique apparente	850 - 1.200 kg/m ³
▪ Solubilité(s)	140 g/l, à 20 °C, Eau
▪ Solubilité	Pas de données
▪ Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
▪ Température d'auto-inflammabilité	Se décompose par chauffage.
▪ Température de décomposition	> 110 °C
▪ Viscosité	Non applicable
▪ Propriétés comburantes	Comburant

9.2. Autres informations

▪ Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	70 - 75 °C
▪ Granulométrie	250 - 1000 µm, Diamètre moyen (Carbonate de sodium peroxyhydraté)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Se décompose en présence d'humidité.
- Se décompose par chauffage.
- Dangers liés à des réactions exothermiques

10.2. Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.4. Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

- Eau, Acides, Bases, Sels de métaux lourds, Agents réducteurs, Matières organiques, Matières inflammables, Des matières combustibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

- L'oxygène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Toxicité aiguë**11.1.1. Toxicité aiguë par voie orale

- DL50, Rat, 1.034 mg/kg

11.1.2. Toxicité aiguë par inhalation

- Donnée non disponible

11.1.3. Toxicité aiguë par voie cutanée

- DL50, Lapin, > 2.000 mg/kg

11.1.4. Irritation (autre voie)

- Inhalation, RD 50, 700 mg/m³, Irritation respiratoire

11.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Lapin, irritation légère
- Expérience chez l'homme, Pas d'irritation de la peau

11.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lapin, Irritation sévère des yeux

11.4. Sensibilisation

- Cochon d'Inde, pas d'effet observé

11.5. Mutagénicité

- Donnée non disponible

11.6. Cancérogénicité

- Donnée non disponible

11.7. Toxicité pour la reproduction

- Donnée non disponible

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Remarques: Donnée non disponible

11.9. Toxicité à dose répétée

- Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

- Poissons, Pimephales promelas, CL50, 96 h, 70,7 mg/l, Essai en semi-statique
- Poissons, Pimephales promelas, NOEC, 96 h, 7,4 mg/l
- Crustacés, Daphnia pulex, CE50, 4,9 mg/l
- Crustacés, Daphnia pulex, NOEC, 48 h, 2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité12.2.1. Dégradation abiotique

- Eau/sol, t 1/2 < 1 jr
Résultat: hydrolyse significative
Produits de dégradation: Peroxyde d'hydrogène / Carbonate de sodium
- Air, Photodégradation
Résultat: Non applicable

12.2.2. Biodégradation

- Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

- Air
Non applicable
- Eau
solubilité et mobilité importantes
- Sol/sédiments
adsorption non significative

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

- Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
- Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

13.2. Emballages contaminés

- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Emballages vides contaminés
- Éliminer comme produit non utilisé.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international****- IATA-DGR**

- | | |
|--|--------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN 3378 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger 5.1
Etiquettes 5.1 - Oxidizing substances

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- IMDG

14.1. Numéro ONU UN 3378
14.2. Nom d'expédition des Nations unies SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger 5.1
Etiquettes 5.1 - Oxidizing substances

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EMS F-A
S-Q

- ADR

14.1. Numéro ONU UN 3378
14.2. Nom d'expédition des Nations unies CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger 5.1
Etiquettes 5.1 - Oxidizing substances

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

HI/UN No. 50 / 3378
Code de restriction en tunnels E

- RID

14.1. Numéro ONU UN 3378
14.2. Nom d'expédition des Nations unies CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- | | |
|------------------|----------------------------|
| Classe de danger | 5.1 |
| Étiquettes | 5.1 - Oxidizing substances |
- 14.4. Groupe d'emballage III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- | | |
|-----------|-----------|
| HI/UN No. | 50 / 3378 |
|-----------|-----------|

- ADN

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN 3378 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATE |
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- | | |
|------------------|----------------------------|
| Classe de danger | 5.1 |
| Étiquettes | 5.1 - Oxidizing substances |
- 14.4. Groupe d'emballage III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS

15.1.1. État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Australia. Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canada. Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals Inventory (KECI (KR))	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire
Japan. Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS)	- Conforme à l'inventaire
Philippine. Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Conforme à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire
Mexico INSQ (INSQ)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
- Voir Scénario d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**BLANC-P****SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3**

H272	-	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	-	Nocif en cas d'ingestion.
H318	-	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	-	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2. Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**16.2.1. Texte intégral des phrases R mentionnées sous le Chapitre 2**

R 8	-	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	-	Nocif en cas d'ingestion.
R41	-	Risque de lésions oculaires graves.

16.2.2. Texte intégral des phrases R mentionnées sous le Chapitre 3

R 8	-	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	-	Nocif en cas d'ingestion.
R36	-	Irritant pour les yeux.
R41	-	Risque de lésions oculaires graves.

16.3. Autres informations

- Mise à jour
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.1 + ES
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable n'est pas destiné à être utilisé ou être distribué dans les pays en dehors de l'Union Européenne à l'exception de la Norvège et de la Suisse. Les FDS applicables dans les autres pays ou régions sont disponibles sur demande.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Date d'impression: 24.01.2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Annexe

Liste des scénarios

1. ES1 : Formulation & (re)conditionnement des substances et des mélanges	13
2. ES2 : Utilisation industrielle, et, Utilisation professionnelle, des produits de nettoyage et d'autres mélanges contenant la substance.....	18
3. ES3 : Utilisation par les consommateurs, des produits de nettoyage et d'autres mélanges contenant la substance	26

1. ES1 : Formulation & (re)conditionnement des substances et des mélanges

1.1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux	:	SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	:	SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
		SU 10	Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	ERC2	Formulation de préparations
		ERC6b	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
		ERC7	Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de processus	:	PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
		PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
		PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
		PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
		PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
		PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
		PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
		PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)
		PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégorie de produit	:	PC8	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
		PC14	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
		PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
		PC20	Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

	agents de neutralisation
PC25	Fluides pour le travail des métaux
PC34	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC36	Adoucissants d'eau
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2 Formulation de préparations, ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Quantité

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 15.000
Émission quotidienne locale maximale : 1.000 kg
vers les eaux usées.

Facteurs environnementaux

Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 10

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 300
Facteur d'Emission ou de Libération: 2 %
Eau

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Epurateur à eau pour l'élimination des poussières des déchets gazeux

Conditions et mesures dépendantes de la station de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : STEP municipale, ou, STEP sur site
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
Pourcentage retiré des eaux usées : 99,3 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Les matériaux d'emballage contaminés sont décontaminés et entreposés ou incinérés, Les substances solides résiduelles sont transférées dans les eaux usées.

1.2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable , PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée , PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) , PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. , PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) , PROC8a Transfert de substance ou de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées , PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées , PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage) , PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, faible empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an
Remarques : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).
Ventilation par captage local - rendement d'au moins (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.
En cas de nuages de poussière, masque anti-poussière efficace., Porter un équipement de protection respiratoire., Porter un demi-masque respiratoire avec un filtre de type P2L ou supérieur, Porter un masque respiratoire fournissant une efficacité minimum de (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

1.3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Facteur de rejet	Type de valeur	Compartiment	Exposition environnementale	RCR
ERC8a, ERC8b, ERC8e	PEC	Eau douce	0,0031 mg/l	0,31
	PEC	Eau de mer	0,0031 mg/l	0,31
	PEC	STP	1 mg/l	0,215

Santé humaine

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR
PROC1		Travailleur - dermique, à court terme - local	0,1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,01 mg/m ³	
PROC2		Travailleur - dermique, à court terme - local	0,2 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,01 mg/m ³	
PROC3		Travailleur - dermique, à court terme - local	0,1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	
PROC4		Travailleur - dermique, à court terme - local	1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC5		Travailleur - dermique, à court terme - local	2 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC8a		Travailleur - dermique, à court terme - local	1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC8b		Travailleur - dermique, à court terme - local	1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	
PROC9		Travailleur - dermique, à court terme - local	1 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	
PROC14		Travailleur - dermique, à court terme - local	0,5 mg/cm ²	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	

RCR = Rapport de caractérisation du risque

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**BLANC-P**

ERC8a, ERC8b, ERC8e	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle EUSES utilisé.
PROC1	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC2	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC3	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC4	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC5	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC8a	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC8b	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC9	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC14	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.

1.4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

1.4.1 Environnement

Si un utilisateur en aval a des caractéristiques techniques de conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques en dehors du scénario d'exposition, il peut alors décider de travailler dans les limites établies par le scénario d'exposition par l'adaptation des modèles génériques EUSES d'évaluation de l'exposition liée à l'environnement.

Les principaux paramètres d'adaptation sont les suivants :

- quantité locale utilisée (tonnage)
- facteur de rejet avant traitement sur site
- présence et efficacité du traitement des eaux usées sur site
- facteur de dilution

L'efficacité du traitement des effluents peut être obtenu en utilisant des technologies sur site/hors site, soit prises individuellement, soit combinées.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés au moins à des niveaux équivalents.

1.4.2 Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser le niveau dérivé (M) sans effet lorsque les mesures de gestion des risques/les conditions d'exploitation précisées dans la section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés au moins à des niveaux équivalents.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

2. ES2 : Utilisation industrielle, et, Utilisation professionnelle, des produits de nettoyage et d'autres mélanges contenant la substance

2.1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux	:	SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	:	SU1 SU5 SU22	Agriculture, sylviculture, pêche Fabrication de textiles, cuir, fourrure Domaine public (administration, éducation, loisirs, services, artisanat)
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	ERC8a ERC8b ERC8e	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégorie de processus	:	PROC2 PROC4 PROC8a PROC8b PROC9 PROC10 PROC11 PROC13 PROC15 PROC19	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage) Application au rouleau ou au pinceau Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Traitement d'articles par trempage et versage Utilisation en tant que réactif de laboratoire Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégorie de produit	:	PC8 PC14 PC15 PC20 PC25 PC34 PC35 PC36 PC37 PC39	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie Produits de traitement de surfaces non métalliques Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation Fluides pour le travail des métaux Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Adoucissants d'eau Produits chimiques de traitement de l'eau Cosmétiques, produits de soins personnels

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, ERC8b Utilisation intérieure à grande

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Quantité

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : : 250.000

Facteurs environnementaux

Facteur de Dilution (Rivière) : : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : : 10

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : : 360
Facteur d'Emission ou de Libération: : 100 %
Eau

Conditions et mesures dépendantes de la station de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : : STEP municipale, ou, STEP sur site
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : : 2.000 m3/d
Pourcentage retiré des eaux usées : : 99,3 %

2.2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée , PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. , PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées , PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées , PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage) , PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire , PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles , Utilisation industrielle , et , Utilisation professionnelle

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : : Solide, faible empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : : > 4 h
Fréquence d'utilisation : : 220 jours/ an
Remarques : : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

2.2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau , PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage , PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles , OC8 Intérieur

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide, pression de vapeurs < 0.5 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an
Remarques : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

2.2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau , OC9 Extérieur

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide, pression de vapeurs < 0.5 kPa

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an
Remarques : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Extérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

2.2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles , OC8 Intérieur

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide, pression de vapeurs < 0.5 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an
Remarques : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.
Porter un masque respiratoire fournissant une efficacité minimum de (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

pratique

produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

2.2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles , OC9 Extérieur

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide, pression de vapeurs < 0.5 kPa

Quantité

Concentration après une dilution pour utilisation maximum :

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an
Remarques : Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Extérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale de bonne qualité (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage., Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à EN 166 ou à une norme équivalente., Porter des gants de protection., PVC, Caoutchouc Naturel, Gants en néoprène, Porter des vêtements de travail appropriés.

Porter un masque respiratoire fournissant une efficacité minimum de (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson., Tenir à l'écart des produits tabagiques., Entreposer séparément les vêtements de travail., Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

2.3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Facteur de rejet	Type de valeur	Compartiment	Exposition environnementale	RCR
ERC8a, ERC8b, ERC8e	PEC	Eau douce	0,0004 mg/l	0,04
	PEC	Eau de mer	0,0004 mg/l	0,04
	PEC	STP	0,004 mg/l	< 0,01

Santé humaine

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	Utilisation industrielle	Travailleur - dermique, à court terme - local	1,37 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,01 mg/m ³	
PROC4	Utilisation industrielle	Travailleur - dermique, à court terme - local	6,85 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC8a	Utilisation industrielle, et, Utilisation professionnelle	Travailleur - dermique, à court terme - local	13,7 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC8b, PROC9	Utilisation industrielle	Travailleur - dermique, à court terme - local	6,85 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	
PROC15	Utilisation industrielle	Travailleur - dermique, à court terme - local	0,34 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,1 mg/m ³	
PROC19	Utilisation industrielle	Travailleur - dermique, à court terme - local	141 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC9	Utilisation professionnelle	Travailleur - dermique, à court terme - local	13,7 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC8b, PROC9	Utilisation professionnelle	Travailleur - dermique, à court terme - local	6,85 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC19	Utilisation professionnelle	Travailleur - dermique, à court terme - local	141 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	0,5 mg/m ³	
PROC10	Utilisation	Travailleur - dermique, à court	27,4	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

	professionnelle, Intérieur	terme - local	mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,24 mg/m ³	
PROC13	Utilisation professionnelle, Intérieur	Travailleur - dermique, à court terme - local	13,7 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,34 mg/m ³	
PROC19	Utilisation professionnelle, Intérieur	Travailleur - dermique, à court terme - local	141 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,24 mg/m ³	
PROC10	Utilisation professionnelle, Extérieur	Travailleur - dermique, à court terme - local	27,4 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,34 mg/m ³	
PROC11	Utilisation professionnelle, Intérieur	Travailleur - dermique, à court terme - local	107 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,35 mg/m ³	
PROC11	Utilisation professionnelle, Extérieur	Travailleur - dermique, à court terme - local	107 mg/kg/p.c./jour	
		Travailleur - par inhalation, à long terme - local	1,39 mg/m ³	

RCR = Rapport de caractérisation du risque

ERC8a, ERC8b, ERC8e	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle EUSES utilisé.
PROC2	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC4	
PROC8a	
PROC8b, PROC9	
PROC15	
PROC19	
PROC9	
PROC8b, PROC9	
PROC19	
PROC10	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC13	
PROC19	
PROC10	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC11	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
PROC11	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.

2.4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

2.4.1 Environnement

Si un utilisateur en aval a des caractéristiques techniques de conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques en dehors du scénario d'exposition, il peut alors décider de travailler dans les limites établies par le scénario d'exposition par l'adaptation des modèles génériques EUSES d'évaluation de l'exposition liée à l'environnement.

Les principaux paramètres d'adaptation sont les suivants :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

- quantité locale utilisée (tonnage)
- facteur de rejet avant traitement sur site
- présence et efficacité du traitement des eaux usées sur site
- facteur de dilution

L'efficacité du traitement des effluents peut être obtenue en utilisant des technologies sur site/hors site, soit prises individuellement, soit combinées.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés au moins à des niveaux équivalents.

2.4.2 Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser le niveau dérivé (M) sans effet lorsque les mesures de gestion des risques/les conditions d'exploitation précisées dans la section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés au moins à des niveaux équivalents.

CPN Développement - Adelya

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

3. ES3 : Utilisation par les consommateurs, des produits de nettoyage et d'autres mélanges contenant la substance

3.1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux	:	SU 21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	:	SU21	Ménages privés (=public général=consommateurs)
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
		ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégorie de produit	:	PC8	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
		PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
		PC36	Adoucissants d'eau
		PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
		PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Quantité

Tonnage annuel du site (tonnes/an) :	250.000
Émission quotidienne locale maximale vers les eaux usées.	1.370 kg

Facteurs environnementaux

Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 10

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	: 360
Facteur d'Emission ou de Libération:	: 100 %
Eau	

Conditions et mesures dépendantes de la station de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: STEP municipale, ou, STEP sur site
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/d
Pourcentage retiré des eaux usées	: 99,3 %

3.2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels Transfert de produit solide. Chargement Détergent textile

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : solide

Quantité

Quantité utilisée par cas : 0,290 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 1 min

Fréquence d'utilisation : 3 cas/jour

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur : Conserver hors de la portée des enfants., Laver soigneusement après manipulation., Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

3.2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels Transfert de produit solide. Chargement Eau de Javel

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : solide

Quantité

Quantité utilisée par cas : 0,070 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 1 min

Fréquence d'utilisation : 1 cas/jour

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur : Utiliser un dispositif de protection des yeux conforme à la norme EN 166, conçu pour la protection contre les poudres et les poussières., Conserver hors de la portée des enfants., Laver soigneusement après manipulation., Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

3.2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels Nettoyage manuel Eau de Javel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : solide

Quantité

Quantité utilisée par cas : 0,290 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 10 min
Fréquence d'utilisation : 1 cas/jour

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur : Conserver hors de la portée des enfants., Laver soigneusement après manipulation., Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

3.3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Facteur de rejet	Type de valeur	Compartiment	Exposition environnementale	RCR
ERC8a, ERC8b	PEC	Eau douce	0,0004 mg/l	0,04
	PEC	Eau de mer	0,0004 mg/l	0,04
	PEC	STP	0,004 mg/l	< 0,01

Santé humaine

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR
	Transfert de produit solide., Chargement, Détergent textile	Consommateur - dermique, à court terme - local	0,19 mg/cm ²	
	Transfert de produit solide., Chargement, Eau de Javel	Consommateur - dermique, à court terme - local	0,75 mg/cm ²	
	Nettoyage manuel, Eau de Javel, Cas le plus défavorable	Consommateur - dermique, à court terme - local	0,08 mg/cm ²	

RCR = Rapport de caractérisation du risque

ERC8a, ERC8b

Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle EUSES utilisé.
Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.
Méthodes d'Evaluation de l'Exposition : Modèle ECETOC TRA utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLANC-P

3.4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur en aval a des caractéristiques techniques de conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques en dehors du scénario d'exposition, il peut alors décider de travailler dans les limites établies par le scénario d'exposition par l'adaptation des modèles génériques EUSES d'évaluation de l'exposition liée à l'environnement.

Les principaux paramètres d'adaptation sont les suivants :

- quantité locale utilisée (tonnage)
- facteur de rejet avant traitement sur site
- présence et efficacité du traitement des eaux usées sur site
- facteur de dilution

L'efficacité du traitement des effluents peut être obtenu en utilisant des technologies sur site/hors site, soit prises individuellement, soit combinées.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés au moins à des niveaux équivalents.

CPN Développement - Aquivo